



© Kevin BUY

L'Hôpital de L'Arbresle met la complémentarité de son offre de soin au service des patients les plus vulnérables

L'Hôpital de L'Arbresle, d'une capacité de 142 lits, accueille spécifiquement des patients nécessitant une prise en charge en médecine, gériatrie, périnatalité et addictologie. Il emploie environ 200 salariés et est doté d'un plateau de consultations spécialisées. Etablissement de santé privé d'intérêt collectif, l'établissement est à but non lucratif et exerce une mission de service public sur l'ensemble de ses activités. En 2016, l'Hôpital de L'Arbresle s'est rapproché de du Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc. Ce rapprochement visait à maintenir l'offre de soins et les partenariats de l'Hôpital de L'Arbresle, tout en développant des synergies techniques et fonctionnelles, de nouvelles coopérations médicales, et des partages de compétences, notamment opérationnelles, au niveau de la direction des deux établissements. Aujourd'hui, l'Hôpital de L'Arbresle entend conjuguer ses expertises en addictologie et en gériatrie pour développer la prise en charge des patients en situation de vulnérabilité que sont notamment les personnes âgées et les personnes désocialisées souffrant d'addictions.

Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview - Interview

Présentation avec Hélène Grange, directrice déléguée



Comment s'est fait le rapprochement en 2016 entre l'Hôpital de L'Arbresle et le Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc de Lyon?

Hélène Grange: Les évolutions réglementaires et la dernière loi sur la modernisation des établissements de santé ont entraîné une restructuration de l'offre de santé sanitaire et médico-sociale. L'Agence Régionale

de Santé (ARS) a notamment été très impliquée dans la constitution des GHT structurant l'offre de santé publique. Dans ce contexte, les

établissements privés à but non lucratif ont alors eu un intérêt majeur à se développer et à tisser des relations d'alliances et de partenariats pour maintenir leur visibilité à l'échelle territoriale et préserver la qualité de l'offre de soins. L'Hôpital s'est rapproché d'un autre établissement de la Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne privés à but non lucratif (Fehap). Face à ces changements, l'Hôpital de L'Arbresle a choisi, il y a deux ans, de contacter le Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, situé sur le bassin lyonnais et proposant une offre de soins complète, afin de formaliser un partenariat. Des relations de collaboration ont pu être envisagées autour de valeurs associatives communes, malgré la distance séparant les deux sites.

Comment ce rapprochement se traduit-il sur le terrain ?

H. G. : Cette collaboration se traduit par une participation croisée entre les membres de l'administration, bien que chaque Conseil d'Administration conserve l'entière maîtrise de l'évolution de son établissement et de l'orientation de son projet médical. Les présidents des commissions médicales peuvent siéger aux commissions médicales des deux établissements. Nous envisageons la structuration de filières médicales entre nos deux entités pour, à terme, définir un projet médical commun. Cette coopération permet également à l'Hôpital de L'Arbresle de disposer d'une direction déléguée présente sur site. A ce titre, je suis employée du Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc depuis 13 ans en tant qu'attachée de direction générale. Depuis 2 ans, je suis présente 4 jours par semaine sur le site de l'Hôpital de L'Arbresle. Chaque semaine, je consacre une journée au traitement des dossiers de direction du CH St Joseph St Luc, et plus particulièrement sur le conventionnement et les partenariats entre le Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc et les autres structures de santé du territoire. Enfin, le partenariat entre les deux hôpitaux comprend un volet d'études des possibilités de mutualisations des fonctions supports bénéficiant aux deux partenaires. Ce volet a déjà été engagé par nos équipes et plusieurs projets communs ont été réalisés liés à la gestion administrative des patients, aux ressources humaines, au Système d'Information (SI), aux services techniques, à la sécurité, à l'architecture et à la maintenance du bâtiment.

Quelles sont les forces de l'Hôpital en matière d'attractivité ?

H. G. : Les trois filières de soins de l'établissement sont ses principales forces. L'addictologie est la discipline pour laquelle l'Hôpital est particulièrement reconnu sur l'ensemble du département; c'est un établissement de référence. Cette spécialisation a été construite autour d'un service de médecine accueillant des patients très dépendants pour un sevrage complexe d'un minimum de 14 jours. Depuis deux ans, en accord avec l'ARS, l'Hôpital de L'Arbresle a développé 5 lits de prise en charge en SSR addictologie. Ainsi, nous pouvons proposer une offre aux patients ne pouvant regagner leur domicile après leur sortie du service de médecine. D'autre part, l'établissement est reconnu comme précurseur dans le développement de partenariats. Une collaboration avec l'Hôpital de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or nous permet de gérer conjointement un hôpital de jour en addictologie implanté sur le site de L'Arbresle. Plus récemment, nous avons mis en place un partenariat avec le Centre Léon Bérard pour les sevrages des patients en addictologie avant intervention. Cette étape transitoire permet de prévenir certains risques au moment de l'anesthésie et de la prise en charge chirurgicale. L'addictologie sera également au cœur de nos collaborations avec le Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc qui dispose d'une équipe de liaison et de soins spécialisée dans le domaine. La filière d'addictologie de l'Hôpital de L'Arbresle comprend une équipe similaire. Outre l'Hôpital, elle intervient auprès de cliniques de l'ouest lyonnais parmi lesquelles La Sauvegarde, le Val d'Ouest, Charcot, Les Massues et, prochainement, NephroCare.



Comment les autres filières de prise en charge de l'Hôpital de L'Arbresle sont-elles constituées ?

H. G. : Concernant la filière gériatrique, l'Hôpital regroupe un service de SSR polyvalent de 26 lits, un service de médecine de 13 lits de court séjour gériatrique et 80 lits supplémentaires répartis en 30 lits d'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) et 50 lits d'EHPAD. Enfin, la filière de périnatalité a bénéficié pendant 20 ans d'un régime expérimental issu de la fermeture ordonnée des maternités de moins de 500 accouchements. L'Hôpital de L'Arbresle a été le premier établissement français à obtenir l'autorisation de pratiquer une activité de centre périnatal de proximité. Ce centre assure l'accueil de nouvelles mamans 6 heures après leur accouchement. Il garantit le suivi prénatal et la prise en charge postnatale. L'acte d'accouchement est réalisé, dans la grande majorité des cas, au sein de la clinique du Val d'Ouest. Ce centre hautement fonctionnel connaît une activité en baisse et l'ARS a récemment souhaité mettre un terme à ce type de prise en charge. Nous devrions cependant avoir l'autorisation de maintenir une offre de consultation assurée par un centre périnatal de proximité accueillant les mamans pour le suivi et la préparation de la grossesse. Nous attendons désormais la décision des tutelles... Enfin, l'offre de consultation spécialisée de l'Hôpital de L'Arbresle est en cours de développement en collaboration notamment avec nos partenaires publics du GHT Rhône Nord qui nous dédient une consultation déportée en ORL. Nous accueillons également des médecins d'autres établissements du territoire, tel que le Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc ou du secteur libéral. Ces collaborations multiples témoignent de l'ouverture de l'Hôpital qui, dans le respect de la politique de santé nationale, s'efforce de maintenir et de renforcer son offre de prise en charge de proximité en collaboration avec le plus grand nombre de ses partenaires.

Quels sont les futurs projets de l'Hôpital ?

H. G. : Nous avons présenté notre projet médical à l'ARS au mois de juin 2018. Ce projet encourage, entre autres, le maintien des lits d'hébergement de notre centre périnatal, bien que la direction soit obligée de prendre en compte l'avis de l'agence soutenant leur fermeture. Ainsi, parallèlement, nous avons proposé le développement d'un nouveau projet de transformation des 11 lits du centre périnatal en 10 lits de médecine. Le service de médecine alors renforcé passerait de 25 à 35 lits. Les lits supplémentaires seraient dédiés à la prise en charge des patients en addictologie et en gériatrie. Ce projet devrait entraîner des modifications architecturales importantes pour assurer la reconfiguration des plateaux de médecine et de SSR. Concernant ce deuxième volet de SSR, notre projet médical comprend une convention de partenariat avec le Centre Léon Bérard dans la prise en charge des patients en oncologie. Nous avons donc demandé l'accord de l'ARS pour dédier 5 lits de l'Hôpital aux activités de SSR en oncologie. Aujourd'hui, le Centre Léon Bérard manque d'une prise en charge intermédiaire entre la prise en charge en interne et l'hospitalisation à domicile du patient. L'ARS nous a déjà fait part de son avis favorable concernant ce projet. Enfin, avec notre projet médical, nous soutenons le renforcement de nos activités de consultations spécialisées afin de répondre au mieux aux besoins de soins de proximité de la population de L'Arbresle. Outre le projet médical, nous avons également soumis à l'ARS un projet Article 51 en juillet 2018. Par cette démarche, nous souhaitons développer une alternative à la prise en charge du centre périnatal en créant une unité mobile de soins postnataux. Des sages-femmes et des auxiliaires de puériculture pourraient ainsi intervenir au domicile des patients pour une prise en charge au lendemain de l'accouchement. Ce projet a également été présenté aux membres du GHT et à l'URPS (Union Régionale des Professions de Santé) des sages-femmes afin d'intégrer les professionnels du secteur libéral. Nous pourrions ainsi proposer un

partage des ressources de l'hôpital avec les acteurs libéraux spécialisés du territoire et garantir aux jeunes mamans un suivi de l'allaitement à domicile. L'ARS dispose de 3 mois pour transmettre sa décision que nous attendons donc pour le 31 octobre. Dans un contexte de raccourcissement des durées moyennes de séjour, l'Hôpital attache une grande importance à ce projet que nous voyons comme une solution d'avenir.

Quelle importance accordez-vous au management des relations humaines ?

H. G. : Ce volet est essentiel dans le cadre de la gestion d'un établissement hospitalier. Le bien-être du personnel est d'une importance capitale car il participe à la qualité du séjour et de la prise en charge du patient. Maintenir ce bien-être fait partie des missions prioritaires de la direction. La politique sociale de l'hôpital doit permettre des avancées, notamment en matière d'organisation. La société évolue et les attentes des professionnels de santé également. Ils recherchent un équilibre satisfaisant entre vie professionnelle et vie personnelle, ce qui implique une modification des organisations hospitalières pour satisfaire ces attentes et maintenir l'attractivité de l'établissement. Aujourd'hui, l'hôpital rencontre d'ailleurs des difficultés de recrutement de médecins et d'aide-soignants. La pénurie médicale touche quotidiennement l'Hôpital de L'Arbresle qui, depuis maintenant deux ans, multiplie les efforts d'adaptation, notamment en matière de rémunération des effectifs médicaux pour s'aligner aux offres des secteurs de santé public et privé.

Quelle est votre vision de l'hôpital de demain ?

H. G. : Il est indispensable de maintenir et de renforcer des structures hautement spécialisées assurant des prises en charge de pointe, notamment dans le domaine chirurgical. L'ambulatoire est un volet en plein développement mais il faut demeurer prudent et prendre en considération les besoins de suivi à domicile du patient. Le retour à domicile doit être mieux organisé et encadré pour garantir la sécurisation du traitement du patient. D'autre part, le vieillissement de la population rend crucial le maintien de structures médico-sociales et sanitaires de proximité capables de prendre en charge les patients pour une longue durée de séjour. Le passage d'un service de court séjour à un EHPAD nécessite une période transitoire pour être réalisé dans les meilleures conditions, notamment pour le patient et son entourage.

